

LA PRESIDENCE  
AF/LH n°89

Affaire suivie par  
Laurence Havé  
Téléphone :  
04 67 14 20 29  
Fax :  
04 67 14 20 43

Mél. :  
[Laurence.have@univ-montp3.fr](mailto:Laurence.have@univ-montp3.fr)

Université Paul-Valéry –  
Montpellier 3  
Route de Mende  
34199 MONTPELLIER CEDEX 5

Montpellier, le 01 Février 2010

Madame la Présidente de l'université  
Paul-Valéry Montpellier III

À  
Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
Languedoc Roussillon

Monsieur le Président,

L'université ne peut que partager l'appréciation générale, parfois sévère, de la Chambre sur la gestion de l'établissement entre 2005 et 2007. La question de la situation financière de l'université a été au cœur du débat électoral au printemps 2008 et la majorité des personnels a confié la gestion de l'établissement à une nouvelle équipe dans le but de remédier aux dysfonctionnements qui avaient été constatés en interne. On regrettera cependant que les organes de contrôle externe prévus par la réglementation n'aient pas pu intervenir plus tôt pour limiter les désordres que constate aujourd'hui la Chambre régionale des comptes dans son rapport.

Il est dommage, par exemple, que les services du rectorat pourtant associés à la préparation du budget initial 2007, ainsi que le note le rapport, n'aient pas pu alerter les instances de l'université sur le manque de sincérité des prévisions budgétaires voire leur caractère « fantaisiste » pour reprendre l'expression retenue par le rapport (p.14). Des questions comme celles des retards dans le paiement des loyers de l'ancien secrétaire général entre 2003 et 2007 auraient certainement pu être réglées bien plus tôt.

Depuis le mois de mai 2008, l'université a accompli de réels efforts pour mettre fin à certaines insuffisances comme le souligne le rapport. Une plus grande rigueur dans la gestion et l'organisation de l'établissement a permis de rétablir l'équilibre financier et de retrouver des capacités d'action. Ainsi, la forte augmentation des effectifs en première année à la rentrée 2009 qui vient contredire les prévisions nationales pessimistes est perçue comme un encouragement à continuer dans la voie du développement de l'université. Les masters ont également vu leurs effectifs augmenter à l'image du master Esthétique et Modernité qui compte cette année 21 étudiants, chiffre tout à fait normal pour un diplôme spécialisé.

.../...

L'effort de l'université a également porté sur la maîtrise des heures complémentaires. Leur montant est passé de près de 2,2 millions d'euros en 2007 à moins de 1,4 millions d'euros en 2009. Mais il faut cependant garder à l'esprit que l'évolution de l'offre de formation depuis 10 ans qui s'est traduite par une plus grande professionnalisation et par un accompagnement accru des étudiants génère des besoins que le sous-encadrement de l'université ne permet pas d'assumer sans recours aux heures complémentaires.

L'université, à ce propos, exprime un désaccord total avec les critiques de la chambre régionale des comptes sur la question de l'Enseignement à Distance. Elle refuse d'assumer la responsabilité de problèmes de financement qui n'ont pas été réglés par le ministère. Quant aux solutions proposées par la chambre, elles ne constituent que des expédients, l'enveloppe des primes, par exemple, ne permettant pas de rémunérer des formations qui, pour certaines, ont été habilitées par le ministère en EAD exclusivement. L'université constate d'ailleurs que le ministère a consacré la prise en compte de l'EAD dans le service enseignant en modifiant par décret n°2009-460 du 23 avril 2009 l'article 7 du statut des enseignants-chercheurs.

Enfin l'université tient à souligner que malgré les efforts consentis depuis 2 ans, les réformes actuelles des établissements publics d'enseignement supérieur font peser des contraintes nouvelles sur l'UPV et ne facilitent pas sa gestion.

Les nouvelles compétences du Conseil d'administration dans le cadre de la loi LRU en rendent le fonctionnement plus difficile. Le conseil se réunit quasiment une fois par mois et il n'est pas toujours possible d'avoir une régularité suffisante dans le suivi des comptes-rendus et la transmission des documents préparatoires aux élus et à la communauté universitaire.

Le formalisme des nouvelles procédures de recrutement des enseignants chercheurs par les *Comités de sélection* s'avère à la fois coûteux et lourd à gérer sans réel gain par rapport au système antérieur des commissions de spécialistes.

Enfin, le nouveau système d'allocation des moyens (SYMPA) suscite de nombreuses critiques de la part de l'établissement, comme d'un grand nombre d'universités françaises et sa mise en œuvre précipitée par la DGESIP crée de sérieuses difficultés. En 2009, le montant de la dotation de fonctionnement de l'université a été modifié quatre fois, en novembre 2008, décembre 2008, juillet 2009 et octobre 2009. En 2010, l'université ne dispose toujours pas du montant exact de sa dotation à la fin du mois de janvier 2010. De tels retards ne sont pas sans conséquences sur la procédure budgétaire et la fiabilité des prévisions budgétaires depuis 2 ans.

Il n'empêche qu'après avoir rétabli sa situation interne, l'université Paul Valéry Montpellier III, soucieuse de l'avenir des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales entend pleinement participer aux grands projets universitaires de Montpellier et de sa Région à travers la création de l'université de Montpellier et la mise en œuvre du plan campus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fraïsse'.

Anne Fraïsse